

REPUBLIQUE FRANCAISE  
\_\_\_\_\_  
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

\_\_\_\_\_  
Mairie d'AVIGNON

\_\_\_\_\_  
DIRECTION DES AFFAIRES  
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

\_\_\_\_\_  
Séance publique du : 24 FÉVRIER 2024

**ETAIENT PRESENT(E)S :**

Mme Cécile HELLE, M. Claude NAHOUM, Mme Catherine GAY, M. Paul-Roger GONTARD, Mme Laure MINSEN, M. Fabrice MARTINEZ TOCABENS, Mme Zinèbe HADDAOUI, M. David FOURNIER, Mme Laurence LEFEVRE, M. Claude TUMMINO, Mme Frédérique CORCORAL, M. Sébastien GIORGIS, Mme Isabelle LABROT, M. Julien DE BENITO, M. Jean-Marc BLUY, M. Eric DESHAYES, Mme Isabelle PORTEFAIX, M. Kader BELHADJ, Mme Martine CLAVEL, M. Marc SIMELIERE, Mme Anne-Catherine LEPAGE, Mme Anne GAGNIARD, M. Joël PEYRE, M. Loïc QUENNESSON, Mme Joanne TEXTORIS, M. Cyril BEYNET, Mme Marie-Anne BERTRAND, M. Arnaud PETITBOULANGER, Mme Sylvie MAZZITELLI, Mme Françoise LICHIERE, M. Christian ROCCI, Mme Laurence ABEL RODET, Mme Annick WALDER, Mme Anne-Sophie RIGAULT, Mme Ghislaine PERSIA, M. Paul RUAT, Mme Martine BAREL, M. Arnaud RENOUEUR, Mme Murielle MAGDELEINE, Mme Carole MONTAGNAC, M. Jean-Pierre CERVANTES, Mme Annie ROSENBLATT, M. Michel BISSIERE, Mme Florence ROCHELEMAGNE

**ETAIENT REPRESENTE(E)S :**

Mme Amy MAZARI ALLEL par Mme Frédérique CORCORAL  
Mme Nathalie GAILLARDET par Mme Martine CLAVEL  
M. Bernard HOKMAYAN par M. Sébastien GIORGIS  
M. Bernard AUTHEMAN par M. Claude NAHOUM  
Mme Kamila BOUHASSANE par M. Julien DE BENITO  
M. Thierry VALLEJOS par Mme Annick WALDER  
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par M. Arnaud RENOUEUR  
M. Mouloud REZOUALI par M. Jean-Pierre CERVANTES  
Mme Christine LAGRANGE par Mme Annie ROSENBLATT

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :



AR préfecture :  
Date de télétransmission :  
Date de réception en préfecture :

# AVIGNON

Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FÉVRIER 2024

28

**JEUNESSE : Renouvellement du Projet Educatif de Territoire et du Plan mercredi.**

**M. NAHOUM**

**Mes chères Collègues, mes chers Collègues,**

La Ville d'Avignon a fait de la réussite éducative l'une des grandes priorités de son action en se saisissant, depuis 2014, de la mise en place des Projets Éducatifs de Territoire (PEdT) pour approfondir le sens et le contenu de son offre éducative auprès des enfants avignonnais sur les temps d'activités périscolaires et extrascolaires.

Le Projet Educatif de Territoire (PEdT) a pour objectif de fédérer les acteurs de la commune au service de la réussite de tous les enfants et les adolescents de 3 à 17 ans, de leur épanouissement et de leur bien-être. Il fixe un cadre aux actions éducatives partenariales mises en œuvre sur tous les temps (scolaire, périscolaire et extrascolaire) et permet d'assurer une cohérence pour les interventions de chacun dans l'intérêt de l'enfant et des parents. Il trouve sa traduction concrète dans les projets pédagogiques des acteurs éducatifs.

Le PEdT implique un engagement des partenaires institutionnels que sont la Ville d'Avignon, l'Education Nationale, la Préfecture du Vaucluse ainsi que la Caisse d'allocations familiales du Vaucluse, à mieux répondre aux besoins des enfants et des familles par l'articulation des moyens, des dispositifs et des outils partenariaux existants afin de rendre la politique éducative plus efficiente.

Il s'appuie sur la diversité des ressources et atouts du territoire et en particulier le riche tissu associatif local. Il s'articule avec les autres dispositifs contractuels existants : le Contrat de Ville, le Programme de Réussite Éducative et la Cité éducative, le Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) et la Convention Territoriale Globale.

Le projet éducatif fait également écho à l'obtention du titre « Ville amie des enfants » décerné par l'UNICEF en 2022 pour une durée de 4 ans et intègre les instances citoyennes telles que le Conseil Municipal des Enfants (CME), la Convention Citoyenne de la Jeunesse et le futur Conseil Local des Jeunes (CLJ).

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

Le précédent Projet Educatif de Territoire (2020-2023) était guidé par l'objectif de faire des temps périscolaires et extrascolaires un atout supplémentaire dans la construction de la personnalité des enfants, de futurs citoyens conscients de leurs droits et devoirs envers eux-mêmes, envers les autres et à l'égard de société et de leur cadre de vie.

Le nouveau PEdT présenté pour la période 2024-2026 (années scolaires 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026), met à nouveau l'accent sur la continuité éducative, l'accessibilité de tous les publics et l'inclusion des enfants et des adolescents en situation de handicap, la mise en valeur des richesses du territoire, les enjeux environnementaux et sociétaux, et la diversité et la qualité des activités proposées.

Il est structuré autour de 5 axes pluri-thématiques qui visent à répondre aux objectifs ci-après:

- Favoriser le développement personnel des jeunes et leur construction de futurs citoyens engagés et épanouis
- Sensibiliser les enfants et les adolescents à leur environnement par l'accès à la nature, agir pour le développement durable et la transition écologique
- Faire des pratiques artistiques, culturelles et sportives des leviers d'émancipation et d'épanouissement des enfants et des adolescents
- Renforcer l'inclusion et la solidarité en luttant contre les inégalités scolaires, sociales et territoriales
- Inscrire les activités périscolaires sur le territoire et en relation avec ses acteurs et les besoins des enfants

La conception des axes suit une logique globale d'orientations éducatives cohérentes et complémentaires.

#### Axe I/ Le temps de la citoyenneté active

1. Favoriser la connaissance des devoirs et droits de chacun
2. Favoriser l'expression en veillant à impliquer tous les enfants et les jeunes
3. Agir pour la prise de responsabilité et l'autonomie
4. Développer la socialisation
5. Favoriser l'égalité
6. Développer l'esprit critique et le libre arbitre
7. Promouvoir la Convention internationale des Droits de l'Enfant

### Axe II/ Le temps de la transition écologique

8. Promouvoir la protection de l'environnement et le développement durable
9. Promouvoir une alimentation de saison, saine et responsable
10. Encourager les pratiques éco-responsables (recyclage, mobilités douces, réduction des déchets...)
11. Mieux connaître la biodiversité et le monde qui nous entoure
12. Sensibiliser au changement climatique et aux transitions qu'il implique

### Axe III/ Le temps de l'épanouissement par les pratiques sportives

13. Favoriser la découverte de la diversité des pratiques sportives
14. Soutenir l'éducation par le sport
15. Promouvoir la pratique sportive auprès des enfants et des adolescents
16. Favoriser le développement du sport-santé
17. Célébrer les Jeux Olympiques et Paralympiques
18. Favoriser la pratique sportive en mixité

### Axe IV/ Le temps de l'émancipation par la culture

19. Faire découvrir les pratiques artistiques sous toutes leurs formes
20. Amener les enfants vers une pratique et une découverte autonome de la culture
21. Faire découvrir les lieux emblématiques du patrimoine culturel avignonnais
22. Démocratiser l'action culturelle en la rendant accessible
23. Découvrir l'histoire de l'art et son évolution à travers les siècles

### Axe V/ Le temps de l'inclusion et de la solidarité

24. Développer la qualité d'accueil et l'inclusion des enfants en situation de handicap sur tous les temps
25. Assurer la rencontre et le dialogue entre les différentes générations
26. Favoriser les liens avec les familles
27. Promouvoir l'égalité des chances
28. Amplifier la concertation des acteurs de la communauté éducative
29. Favoriser le dialogue entre tous les enfants
30. Lutter contre les stéréotypes et les discriminations
31. Favoriser l'accueil de tous par tous

Les activités proposées doivent servir ces orientations éducatives, et être articulées avec le travail quotidien des équipes pédagogiques de l'Education Nationale.

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

La signature de la convention relative au renouvellement du projet éducatif territorial et d'un Plan mercredi sur la Commune d'Avignon matérialise la coordination et la mise en cohérence des réponses éducatives de l'ensemble des acteurs intervenant sur les différents temps de l'enfant et de l'adolescent.

Le Plan mercredi permet le soutien au développement de places nouvelles sur le temps libre du mercredi après-midi à travers une bonification du financement des heures d'accueil de loisirs périscolaire par la CAF. Les centres sociaux de la commune qui organisent des ALSH (Accueils de Loisirs Sans Hébergement) peuvent ainsi bénéficier d'une bonification majorée en raison de leur implantation en quartier prioritaire de la politique de la Ville.

En signant cette convention, la Ville d'Avignon s'engage à :

- Respecter l'intérêt de l'enfant et de l'adolescent (ses besoins, son lien avec son environnement);
- Proposer un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école;
- Mobiliser et mutualiser les ressources du territoire pour garantir la continuité éducative, l'organisation des activités périscolaires, l'articulation des interventions sur l'ensemble des temps de vie des enfants et des adolescents;
- Définir les objectifs éducatifs communs entre les acteurs;
- Favoriser l'égal accès des enfants et des adolescents aux pratiques et activités culturelles, sportives et aux nouvelles technologies de l'information et de la communication.

**Vu le code général des collectivités territoriales** et notamment son article L.2121-29,

**Vu le code de l'éducation** et notamment ses articles L.555-1, R. 551-13 et D.521-12,

**Vu le code de l'action sociale et des familles** et notamment ses articles R.227-1, R.227-16 et R.227-20,

Vu le décret n° 2015-906 du 17 août 2015 portant application de l'article 67 de la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République et relatif au fonds de soutien au développement des activités périscolaires,

Vu le nouveau Projet Educatif de Territoire,

Considérant l'intérêt d'assurer la continuité des temps éducatifs,

Considérant que le plan mercredi permet une bonification de la prestation de service ordinaire accueil de loisirs sans hébergement par la Caisse d'Allocations Familiales,

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

**Considérant l'avis favorable de la ou des :**

Commission Ville éducative, culturelle, solidaire, sportive et fraternelle

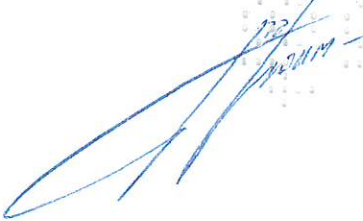
**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le renouvellement du Projet Éducatif de Territoire (PEdT) d'Avignon tel qu'annexé à la présente délibération, pour la période 2024-2026 ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) délégué(e) à signer la convention relative à la mise en place du PEdT et d'un Plan mercredi sur la Commune d'Avignon à conclure avec la Préfecture de Vaucluse, la Direction académique des services de l'Éducation Nationale de Vaucluse et la Caisse d'Allocations Familiales de Vaucluse.

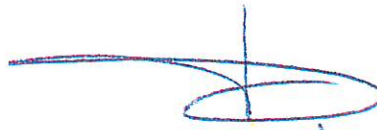
### **ADOPTE**

Se sont abstenus : Mme Anne-Sophie RIGAULT, M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI, M. Paul RUAT, M. Arnaud RENOARD, Mme Murielle MAGDELEINE, Mme Carole MONTAGNAC

**Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le 1er Adjoint,  
M. Claude NAHOUM**



**Le Secrétaire de Séance  
Mme Nathalie GAILLARDET**



**PARVENU A LA PREFECTURE LE - 1 MARS 2024  
ACTE PUBLIE LE 12 MARS 2024**

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :